
Séance du 19 novembre 2009

N°2009.11.A.4.3.

**OBJET : LOGEMENT SOCIAL – FONDS D'INTERVENTION INTERCOMMUNAL SUR LES
PRODUITS RECHERCHES - ATTRIBUTION**

Le dix-neuf novembre deux mille neuf, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Salle des Fêtes d'Artannes-sur-Indre, sous la présidence de Monsieur Jacques DURAND.

Etaient présents :

- Commune d'Artannes : M. HOULARD - Mme DUBOIS-SCHATTEMAN - M. MELIN
- Commune d'Esvres : Mme DEGAIL - Mme DUBOËL - Mme TRECUL - M. BRASSE
- Commune de Montbazou : M. REVECHE - Mme GINER - M. GAILLARD - Mme RENAUD
- Commune de Monts : M. DURAND - Mme MEAUX - M. GRILLET - M. MAURICE
- Commune de Saint-Branches : M. BOURINEAU - M. ARRAULT
- Commune de Sorigny : M. ESNAULT - M. GAUVRIT - M. CARPENTIER
- Commune de Truyes : M. LANDRE - M. LEROY
- Commune de Veigné : M. LAFON - M. GUENAULT

Absent excusé : néant

Pouvoirs : M. AGEORGES à M. ARRAULT - Mme MASVEYRAUD à M. LANDRE - M. MICHAUD
à M. DURAND - M. CHAGNON à M. LAFON

Secrétaire de séance : M. Pascal HOULARD

Vu le PLH communautaire approuvé par délibération du conseil communautaire n° 2005.06.A.4 en date du 29 juin 2005 ;

Vu le règlement d'application du fonds d'intervention intercommunal sur les produits recherchés adopté par délibération du conseil communautaire n° 2006.12.A.4.1 en date du 20 décembre 2006, modifié par délibération du conseil communautaire n° 2009.04.A.3.1 en date du 16 avril 2009 ;

Vu la demande d'intervention formulée par Val Touraine Habitat pour la réalisation de 6 logements « Rue du Lavoir » à Veigné ;

Vu l'avis de la commission « Habitat et Foncier » réunie le 6 octobre 2009 fixant le niveau théorique d'intervention financière de la CCVI à 15 000 € maximum ;

Vu la délibération de la commune de Veigné en date du 16 novembre 2007 relative à la signature d'un bail emphytéotique avec Val Touraine Habitat sur la propriété communale sise 6, rue du Lavoir ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'attribuer** à VAL TOURAINE HABITAT une subvention d'équipement de 15 000 € pour l'opération de construction de 6 logements « Rue du lavoir » à Veigné.

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis à la Préfecture le :

25 NOV. 2009

Publié ou notifié le :

27 NOV. 2009

Pour extrait conforme



Le Président,

Jacques DURAND